

# Interdiction de visite

## Qu'est-ce qu'une interdiction de visite?

La loi sur l'interdiction de visite est entrée en vigueur le 1.1.1999. L'objet de la loi est de prévenir des crimes et d'améliorer les possibilités d'intervenir en cas de grave harcèlement.

L'interdiction de visite signifie qu'il peut être interdit à une personne de prendre contact avec la personne dont l'interdiction est destinée à protéger la vie, la santé, la liberté ou la paix.



## Qui peut demander une interdiction de visite?

Des cas typiques où l'interdiction de visite peut être employée sont lorsqu'un ancien époux ou concubin, en essayant de prendre contact et de rendre visite, harcèle une personne ainsi que des cas où un enfant adulte essaie d'extorquer de l'argent d'un parent âgé. Par l'interdiction de visite, un témoin, par exemple, peut également être protégé à un procès. Une interdiction de visite peut cependant être demandée par quiconque a de bons motifs de se sentir menacé ou harcelé par une autre personne.

Une interdiction de visite ne peut pas être demandée entre des personnes qui habitent dans le même ménage.

Les procureurs, les autorités de la police et les services sociaux peuvent également demander une interdiction de visite si la personne menacée n'ose pas le faire elle-même.

## Comment demande-t-on une interdiction de visite?

Si on se trouve dans une situation de menace et que l'on pense qu'une interdiction de visite pourrait être un soulagement, on reçoit des conseils et de l'aide par exemple des services sociaux ou d'organisations bénévoles.

Une interdiction de visite se demande soit à la police soit directement au tribunal de première instance, par écrit ou oralement. Lorsque l'on demande

une interdiction de visite, il faut dire

- à quelle sorte de menace ou de harcèlement on a été exposé ou on est sur le point d'être exposé
- par qui on est menacé ou harcelé
- si l'on pense que le harcèlement va continuer ou qu'il y a un risque de crime à l'avenir
- s'il y a des témoins ou des preuves.

Il est important de noter immédiatement les événements et de rassembler toutes les preuves possibles ainsi que les informations personnelles sur les témoins pour appuyer la demande d'interdiction de visite.

Si l'on a été victime de violence, voir un médecin dès que possible pour l'examen des lésions.

Une interdiction de visite temporaire entrant en vigueur immédiatement peut être notifiée par un fonctionnaire ayant un droit d'arrestation, à savoir un agent de police gradé ou un procureur. Dans de tels cas, la décision sera immédiatement portée au tribunal de première instance pour examen.

### **Contenu de l'interdiction de visite**

Une personne à qui a été notifiée une **interdiction de visite normale** ne doit pas rencontrer la personne à protéger ni prendre contact d'une autre manière ou essayer de prendre contact avec ladite personne. Il est également interdit de suivre ou d'observer la personne à protéger.

**Une interdiction de visite élargie** comporte une interdiction qui s'applique également au séjour dans un territoire déterminé, dans le voisinage de la résidence permanente, de la résidence secondaire, du lieu de travail ou d'un autre lieu comparable à eux spécialement stipulé par une décision judiciaire où la personne à protéger séjourne.

Une interdiction de visite n'est notifiée que dans l'étendue qui est nécessaire dans chaque cas. L'interdiction de visite ne s'applique pas aux contacts pour lesquels il y a une bonne raison. Il est permis de prendre contact malgré l'interdiction par exemple lorsqu'un enfant commun est atteint d'une maladie soudaine.

Les situations qui peuvent être prévues seront déjà prises en considération dans la décision sur l'interdiction de visite. On peut par exemple décider que le contact, lorsqu'il s'agit de rencontrer les enfants ou de régler le partage des biens communs sera organisé par l'intermédiaire des autorités sociales ou en présence d'une tierce partie.

L'interdiction de visite est en vigueur pendant la période que le tribunal de première instance a fixé, toutefois au maximum un an, mais l'interdiction peut être renouvelée. La condition préalable du renouvellement de l'interdiction est une demande de renouvellement et un examen au tribunal de première instance.

**AGIR AINSI:**

- si vous êtes ou si vous êtes sur le point d'être la victime de violence ou de harcèlement, contactez la police
- vous pouvez demander que la police notifie une interdiction de visite provisoire
- si la situation ne nécessite pas des mesures immédiates, vous pouvez demander l'aide des autorités sociales ou vous adresser à une organisation de conseil
- examinez également la solidité de vos preuves et quelles exigences exactes sont dans le procès; faites au besoin appel à une aide professionnelle
- après que l'interdiction de visite a été notifiée, réfléchissez si vous pouvez pour plus de sûreté changer de serrures, s'il est bon d'informer la société immobilière de l'interdiction de visite pour empêcher une visite surprise, etc.
- veillez vous-même activement à ce que la personne en question n'enfreint pas l'interdiction de visite
- informez immédiatement la police si l'interdiction de visite est enfreinte
- **ne craignez pas d'agir pour votre sécurité et celle de votre famille!**

## **Les affaires d'interdiction de visite au tribunal de première instance**

Une demande d'interdiction de visite est traitée en urgence au tribunal de première instance. L'affaire est traitée comme une affaire pénale dans un procès où le compte rendu de l'affaire est parcouru et où les deux parties ainsi que les témoins sont entendus.

Lorsque le tribunal de première instance donne l'interdiction de visite, il apprécie toujours le risque de crime ou de harcèlement cas par cas. L'appréciation se base sur les circonstances, la propre expérience de menace vécue par la personne ainsi que les récits des témoins éventuels.

Un acte de violence déjà commis peut être considéré comme un motif de grand poids, mais ce n'est pas une condition préalable pour l'interdiction. Un motif suffisant pour la notification d'une interdiction de visite peut être également que quelqu'un harcèle une personne qui se sent menacée, par exemple chez elle ou près de chez elle, au lieu de travail ou dans des lieux publics par des menaces ou en suivant sans raison la personne dans le but de causer un mécontentement. Le harcèlement qui se fait par téléphone, par courrier ou d'une autre manière peut également, s'il se poursuit, entraîner la notification d'interdiction de visite.

Il peut être quelquefois difficile de prouver la menace. Si la partie adverse ne reconnaît pas le harcèlement, il est bon que quelqu'un d'étranger puisse observer le harcèlement. D'avoir pris contact précédemment avec la police ou un travailleur social renforce les preuves. Un compte rendu de la menace peut comprendre des certificats médicaux, des communications écrites ou des enregistrements électroniques ainsi que des rapports de témoins, par exemple des voisins ou des collègues de travail. Une assistance judiciaire est donnée au procès par les conseils juridiques, les avocats et autres

juristes. On peut se renseigner au bureau d'assistance judiciaire pour savoir si l'on peut avoir un conseil aux frais de l'état.

Le tribunal de première instance peut également décider d'une affaire concernant une interdiction de visite si la personne visée par l'interdiction de visite refuse de se présenter au tribunal. L'interdiction de visite entre en vigueur dès qu'elle a été notifiée.

Si l'interdiction de visite s'avère par la suite inutile, une demande doit être remise au tribunal de première instance sur la levée de l'interdiction. Les parties ne peuvent convenir entre elles de la fin de l'interdiction.

## **Violation de l'interdiction de visite**

La violation de l'interdiction de visite est punissable. **La peine consiste en amende ou en prison pour au maximum un an.** La violation de l'interdiction de visite relève de l'action publique et est portée devant le tribunal par le procureur.

Les interdictions de visite sont portées sur un registre de personnes spécial à la police. Les interdictions peuvent en cas d'urgence être rapidement contrôlées sur le registre.

La police surveillent les interdictions et peut également employer la force en cas de violation de l'interdiction. Si par exemple une personne à qui une interdiction de visite a été notifiée continue à harceler la personne qui doit être protégée, la police qui a été appelée sur place peut emmener la personne qui a violé l'interdiction en garde à vue et l'interroger en vue de mesures ultérieures.

## **Conseils et aide dans les affaires**

### **qui concernent l'interdiction de visite**

**Les autorités suivantes donnent des conseils et des informations dans les questions qui concernent l'interdiction de visite**

- l'autorité policière la plus proche
- l'autorité sociale la plus proche

**Les organisations suivantes donnent des conseils et des informations dans les questions qui concernent l'interdiction de visite:**

- Service téléphonique pour les victimes de crimes

lundi 13 h - 23 h mardi-vendredi 17 h - 21 h

**0600 1 6116** (0,62 mk/min. + prix d'un appel local)

conseils juridiques mardi-jeudi 17 h - 19 h

**0600 1 6117** (0,62 mk/min. + prix d'un appel local)

- Ensi- ja turvakotien liitto ry

tél. (09) 477 7180

- Foyer d'Espoo,

tél. (09) 5915130

- Foyer de Vantaa,

tél. (9) 874 7911

- Foyer le plus proche
- Raiskauskriisikeskus Tukinainen

tél. 0800 97 899

service juridique, tél. 0800 97 895

- Unioni, association féministe finlandaise

tél. (09) 649 382

**NUMÉRO D'URGENCE DE LA POLICE**

**10022**